

Note d'information

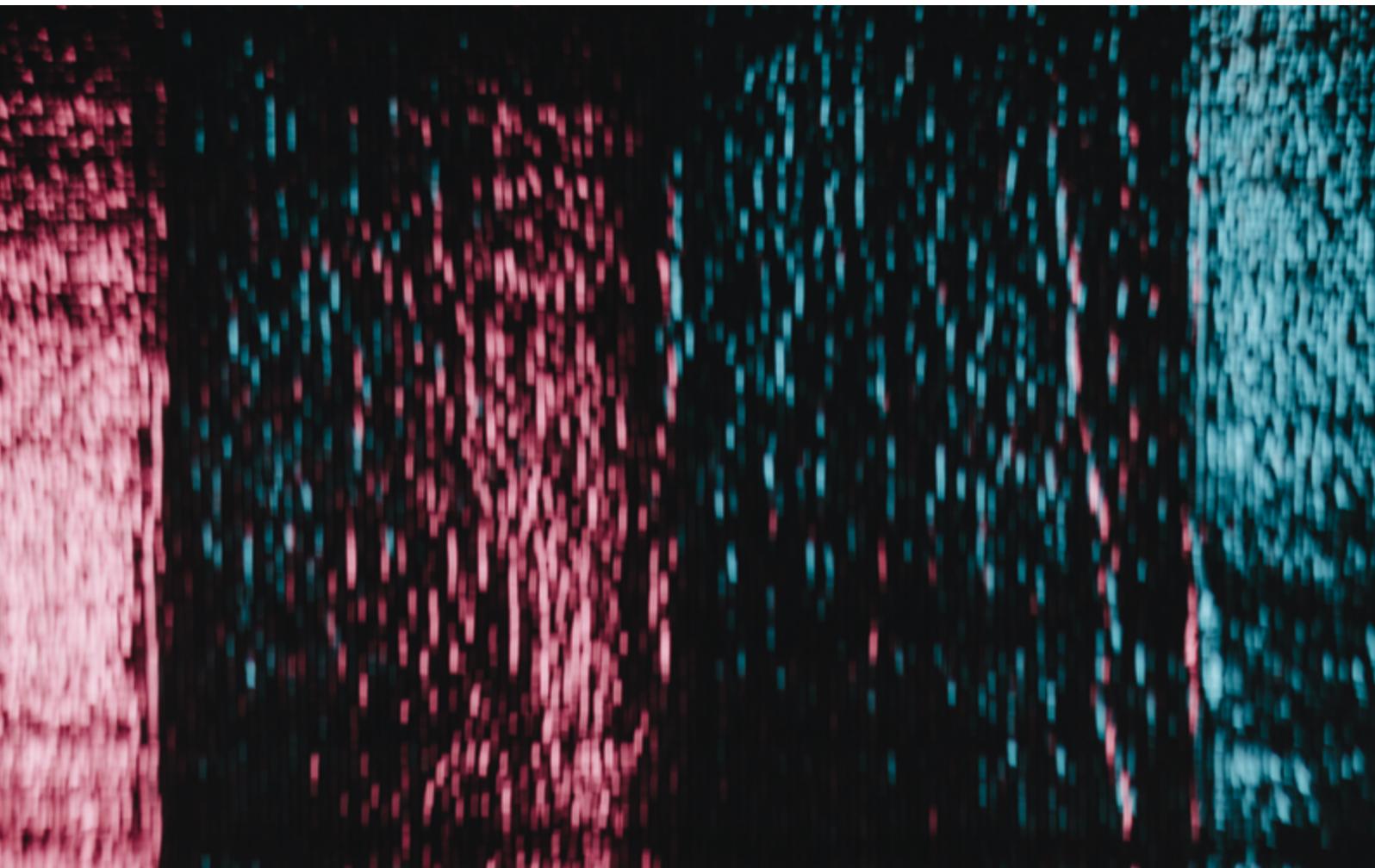
Mars 2020



DONNÉES EN TOUS GENRES

Une évaluation de la pertinence des banques de données mondiales sur la violence armée en matière de genre

Anna Alvazzi del Frate, Gergely Hideg et Emile LeBrun



Crédits et contributions

Coordination du projet :

Mia Schöb

Coordination de la production :

Olivia Denonville et Lionel Kosirnik

Coordination de la communication :

Emilia Dungal

Vérification des faits :

Mira Fey

Révision :

Alex Potter

Relecture :

Stephanie Huitson

Composition et mise en page :

Rick Jones

Imprimé par nbmedia à Genève, en Suisse

À propos des auteurs

Anna Alvazzi del Frate est conseillère senior auprès du Small Arms Survey, institution dont elle a dirigé l'ensemble des programmes entre 2016 et 2019. Avant d'occuper ce poste, elle a travaillé pour le compte de deux agences des Nations unies : l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Elle a consacré sa carrière à la recherche appliquée sur le processus d'élaboration des politiques fondées sur des données résultant de recherches quantitatives et qualitatives dans le domaine des violences commises par arme à feu, de leur prévention, de leur suivi et de leur évaluation, en accordant une attention toute particulière aux dimensions de genre.

Gergely Hideg, spécialiste des enquêtes, conseille le Small Arms Survey en matière de méthodologie. Depuis 1999, il a mené, notamment pour le compte de l'Union européenne, de nombreuses recherches quantitatives multipays visant à étayer les politiques, lesquelles ont principalement porté sur le bien-être, la victimisation en matière criminelle et la discrimination. Il conseille actuellement divers instituts de recherche et organisations internationales comme l'Organisation pour la coopération économique et le développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'ONUDC.

Emile LeBrun assume les fonctions de coordinateur de projet au sein du Small Arms Survey. Depuis 1999, il a rédigé de nombreux documents sur les questions relatives à la violence armée et aux armes légères pour le Small Arms Survey, le Programme des Nations unies pour le développement et d'autres organisations. Il est titulaire d'un master obtenu à l'université d'Édimbourg, en Écosse.

Remerciements

Les auteurs adressent leurs remerciements aux membres du Small Arms Survey qui ont relu et commenté cette publication, parmi lesquels Nicolas Florquin, Glenn McDonald, Aaron Karp, Mia Schöb et Matt Schroeder. Ils remercient également Henrica Jansen et Allison Pytlak pour leur relecture de l'une des versions préliminaires.

Le Small Arms Survey tient également à exprimer toute sa gratitude à Affaires mondiales Canada et à son Programme de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive pour le soutien qu'ils ont apporté au projet Gender Lens for Arms Control Support and Sustainability (GLASS) et, notamment, à la rédaction de cette note d'information.

Photographie de couverture :

Par Paweł Czerwiński, sous licence Unsplash.

Canada



En bref

Les banques de données sur les armes légères et la violence armée sont un outil essentiel pour comprendre les dimensions de genre de la violence meurtrière et pour lutter contre celle-ci. Nombre de ces banques de données mondiales, régionales et nationales sur les morts violentes, les explosions accidentelles dans les dépôts de munitions (UEMS), la détention d'armes à feu et la transparence du commerce des armes seraient susceptibles de mettre en lumière des dynamiques de genre. Mais leurs composantes liées au sexe et au genre ne sont pas bien comprises. Cette étude vise à évaluer ce déficit de connaissances et s'inscrit dans la lignée de l'engagement pris récemment par les États d'améliorer leurs processus de recueil et d'échange des données qui sous-tendent les indicateurs relatifs aux armes légères et au développement. Cet engagement, s'il est tenu, permettrait aux responsables politiques et aux praticien·ne·s de mieux prendre en considération les dimensions de genre de la violence meurtrière.

Principales conclusions

- Actuellement, les banques de données sur les morts violentes ne tiennent pas suffisamment compte des dimensions de genre. Nombre de pays ne ventilent leurs données sur les homicides selon le sexe que depuis peu, et l'on ne sait presque rien du nombre de femmes tuées dans les conflits en cours.
- Dans un contexte de prise de conscience des effets de l'urbanisation croissante des conflits sur les populations, les méthodes de recueil des données évoluent, notamment pour mieux mesurer les progrès accomplis vers les objectifs de développement durable (ODD).
- Un certain nombre d'initiatives de surveillance ou de plaidoyer axent actuellement leurs activités sur les féminicides – l'une des formes de la violence basée sur le genre (VBG). Celles-ci devraient produire des données susceptibles de sous-tendre les analyses et l'élaboration des politiques.
- Au sein des forums multilatéraux, les acteurs expriment davantage leur engagement en faveur des indicateurs relatifs à la violence armée, aux armes légères et au genre. Des initiatives soutenues par des bailleurs de fonds œuvrent au renforcement des capacités en la matière.
- La société civile et le monde académique jouent un rôle important dans le recueil et l'analyse des données. Il conviendra de s'appuyer à la fois sur les statistiques officielles et sur les données produites indépendamment pour disposer d'une vision globale et précise des conséquences genrées de la violence meurtrière.

Introduction

Pour comprendre et combattre les différents types de violence armée, le recueil et l'analyse des données relatives aux morts violentes ventilées selon le sexe sont un outil essentiel. Les actes de violence meurtrière, dont ceux perpétrés au moyen d'une arme à feu, sont éminemment genrés dans la mesure où les victimes et auteurs sont majoritairement des hommes et où la plupart des femmes victimes sont tuées par des hommes qui commettent des actes relevant de la VBG. Pour lutter contre la VBG – une notion qui regroupe les actes motivés par des considérations de genre ou commis à l'encontre de personnes en raison de leur genre –, il est indispensable de disposer de données ventilées selon le sexe les victimes. Les violences entre partenaires intimes (VPI) – une forme répandue de VBG dans toutes les sociétés – sont commises à la fois dans et hors des contextes de conflit, et les victimes de ces violences sont principalement des femmes (Mc Evoy et Hideg, 2017, p. 71-74). En outre, à mesure que les sociétés accèdent à une compréhension plus nuancée des questions de genre et prennent en considération, par exemple, de nouvelles identités de genre (trans, intersexes et non binaires), nous devons intégrer ces changements dans notre évaluation des usages de la violence. Il convient, par exemple, de se demander si les personnes trans, intersexes et non binaires sont plus susceptibles que d'autres de subir des actes de violence meurtrière. Pour répondre à cette question, et à toutes les questions connexes, il s'avère indispensable de disposer de données fiables.

Dans certains des pays qui disposent de données relatives aux morts violentes (et même aux blessures non mortelles) ventilées selon le genre, il a été possible d'établir des valeurs de référence susceptibles d'étayer les politiques qui traitent des aspects genrés des violences par arme à feu – dont les homicides commis par des partenaires intimes. À cet égard, on peut citer des mesures comme l'interdiction légale de posséder ou de détenir une arme à feu imposée aux personnes (en immense majorité des hommes) condamnées pour des actes de violence envers leur partenaire (en immense majorité des femmes). Les lois de ce type en vigueur en Australie et aux États-Unis¹ ont, par exemple, permis de réduire le nombre d'homicides perpétrés par un partenaire intime².

Grâce aux bases de données disposant de critères de ventilation comme le sexe et l'âge, il est possible de se doter d'une compréhension plus fine et plus nuancée des violences perpétrées contre les jeunes et les adultes de quelque genre que ce soit. En outre, parce que les violences contre les femmes et contre les hommes sont principalement commises par des hommes, nous devons analyser de nombreuses données pertinentes

pour mieux comprendre les perceptions personnelles et sociétales des liens qui unissent masculinité et violence. Il serait également possible d'approfondir les recherches, notamment sur les violences (mortelles) infligées aux personnes qui ne se conforment pas aux normes de genre si nous disposions de données de meilleure qualité sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Au sein du cadre international relatif au contrôle des armes légères, les acteurs sont relativement peu au fait des dimensions de genre des armes légères et de la violence armée, mais leur niveau de connaissance s'améliore. Dans les forums de discussion relatifs à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations unies sur les armes légères (PoA)³, par exemple, un certain nombre de spécialistes affirment depuis peu qu'il conviendrait de disposer de données plus détaillées pour évaluer et combattre les effets néfastes des armes légères illicites sur l'égalité de genre et d'étoffer le processus de recueil des données sur le genre dans le but de renforcer les politiques et programmes relatifs aux armes (McDonald, 2018, p. 13). En conséquence, le document final de la troisième Conférence d'examen du PoA (RevCon3) recommande explicitement aux États de procéder au recueil « de données ventilées par sexe sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre » (AGNU, 2018, annexe, II.B.2, par. 79)⁴. Si l'on se fie aux rapports soumis par les États dans le cadre du PoA, il convient toutefois de noter que les autorités nationales ne parviennent généralement pas à fournir des données ventilées selon le genre (ONU Femmes, n.d.). Par exemple, la moitié des États seulement tiennent compte du genre dans le domaine du contrôle des armes légères ; parmi ceux-ci, 18,8 % disent compter des femmes au sein de leur commission nationale sur les armes légères, et moins de 10 % affirment avoir recueilli des données ventilées selon le genre sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (Renois, 2018). Il est pourtant évident que l'on ne dotera jamais les banques de données sur la violence meurtrière d'une perspective de genre si nous ne commençons pas par recueillir des données ventilées en quantité suffisante.

À l'échelle mondiale, le manque de pertinence des données sur la violence meurtrière en matière de genre est, pour partie, structurelle. Les estimations mondiales sont calculées par agrégation des données nationales disponibles et par extrapolation pour combler les manques existants. Mais si les données qui sous-tendent les analyses ne tiennent pas suffisamment compte des dimensions de genre, les agrégats mondiaux ne peuvent évidemment pas prétendre à une quelconque pertinence en la matière.

Les données les plus fiables en matière de genre sont souvent produites par des

équipes de recherches soutenues par des bailleurs de fonds, et non par le processus périodique de recueil des données statistiques nationales. Dans de nombreux pays, les enquêtes nationales auprès des ménages ont abouti à la production de données intéressantes sur le genre, que les responsables politiques peuvent utiliser pour élaborer et peaufiner toute une série de politiques⁵. Mais ces études, dépendantes de la bonne volonté des bailleurs de fonds, relèvent de l'exceptionnel.

Cette note d'information a vocation à dresser un portrait nuancé de l'intérêt que présentent, en matière de genre, les données relatives aux morts violentes à l'échelle mondiale – dont celles infligées au moyen d'armes légères – et des autres données relatives aux armes légères. Elle propose également une réflexion sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter aux banques de données existantes pour qu'elles soient plus utiles à la lutte contre les différents types de violences basées sur le genre⁶.

Une évaluation des données relatives aux morts violentes à l'échelle mondiale

Si l'on en croit les objectifs fixés par le Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030⁷, les données relatives à la violence sont un outil indispensable pour identifier les priorités, évaluer les progrès accomplis et soutenir l'évolution des normes et la lutte contre la violence à l'échelle mondiale. Pour évaluer le taux et le nombre de morts violentes, il convient généralement de commencer par analyser les principales banques de données créées précisément dans des buts – notamment dans le cadre des ODD. La banque de données du Small Arms Survey baptisée Global Violent Deaths (GVD) est la base de données la plus complète sur les morts violentes ; elle contient une grande diversité de données officielles que viennent compléter des estimations du nombre de décès dans les zones de conflit et dans les zones épargnées par les conflits (Small Arms Survey, n.d.b). La banque de données GVD fournit un aperçu des tendances mondiales en matière de violence meurtrière – décès directement imputables à un conflit⁸, homicides⁹ et autres morts violentes¹⁰.

La banque de données GVD n'est pas le simple résultat d'un processus de recueil de données primaires ; elle regroupe, dans une seule et même structure, les données les plus fiables et les plus récentes parmi celles qui ont été rendues publiques. Mise à jour chaque année depuis 2004 et disposant actuellement des données sur 223 pays et territoires, elle permet de mettre en lumière un certain nombre de tendances mondiales et régionales.

Pour la banque de données GVD, le Small Arms Survey se conforme aux normes les plus ambitieuses en matière de ventilation des données, mais l'institution est dépendante des données disponibles. La banque de données contient des données ventilées à la fois selon le sexe des victimes et le type d'arme utilisé¹¹. Elle permet donc une évaluation d'ensemble des morts violentes ventilées selon ces deux critères, et la détermination de tendances en la matière. Selon elle, les femmes et les filles représentaient 16 % des victimes de mort violente en 2017. Ce chiffre revêt une certaine importance, mais les données qui le sous-tendent en limitent la portée, notamment parce qu'elles sont fondées sur des estimations plus que sur des données objectives. En 2018, seuls 52 pays et territoires (sur les 223 couverts par la banque de données) avaient fourni des statistiques ventilées dites « directes » sur les homicides (soit des chiffres qui n'étaient pas des estimations fondées sur un modèle) pour une année au moins de la période 1990-2017.

La suite du document dresse un rapide panorama des données manquantes¹² et évoque les obstacles rencontrés et les possibilités offertes dans le cadre de l'élaboration d'une ventilation par sexe plus fiable des données relatives aux morts violentes à l'échelle mondiale.

Genre et statistiques sur les homicides

En pratique : le sexe plutôt que le genre

Les statistiques sur les homicides produites par les systèmes de justice pénale sont fondées sur des données administratives recueillies par les autorités étatiques ou municipales sur les crimes signalés et consignés. Elles sont produites dans tous les pays et territoires, à l'exception de ceux dont les structures gouvernementales se sont effondrées, notamment à la suite d'un conflit armé en cours ou récent.

Quand les données sont produites (généralement au moment ou peu après le moment où la police découvre une victime et après une première analyse des causes possibles du décès par les services de médecine légale), l'identité de genre des victimes peut ne pas avoir été clairement établie, alors que leur sexe biologique est plus susceptible d'avoir été déterminé. Le sexe des victimes est une unité statistique obligatoire ; elle est universellement enregistrée pour toutes les victimes d'homicides (à de rares exceptions près), sur la base d'un examen visuel des marqueurs biologiques ou de tests ADN réalisés en laboratoire. Quand l'inspection du corps ou de la scène de crime permet d'établir qu'une victime d'homicide est intersexe, cette information n'est en général pas enregistrée dans un champ

par défaut de la fiche de renseignement ; elle figure dans la section consacrée aux circonstances du crime. Il s'agit d'une limite inhérente à l'approche statistique actuellement appliquée aux victimes d'homicides et, plus généralement, aux victimes de mort violente¹³.

Pour autant, ces données ne sont pas nécessairement captées, enregistrées, analysées et diffusées, même dans les pays qui disposent d'un système relativement efficace d'enregistrement des statistiques criminelles. Dans la pratique, la diffusion des données sur les homicides pose problème dans de nombreux pays. Les données manquantes sur les homicides volontaires génèrent un biais qui est démultiplié par le processus d'élaboration des estimations régionales et mondiales. Pour disposer d'estimations de meilleure qualité à ces deux échelles, il convient donc d'améliorer les processus nationaux d'enregistrement et d'échange des données, notamment pour celles de ces données qui sous-tendent les analyses en matière de VBG.

La ventilation des données selon le sexe dans la banque de données GVD

La banque de données GVD regroupe des données extraites d'une multitude de sources nationales et internationales pour dresser une cartographie des victimes de mort violente dans au moins 223 pays et territoires. Elle tente d'atténuer les lacunes et incohérences des données fournies par les différentes sources relevant notamment de la justice pénale et du système de santé en les croisant avec celles produites par d'autres sources fiables en la matière. La banque de données GVD peut donc prétendre à une couverture géographique relativement large et à des estimations fiables du nombre de morts violentes survenues depuis une vingtaine d'années. Malgré tout, les données ventilées selon le sexe restent très peu abondantes. Les données émanant des systèmes de justice pénale, majoritaires dans la banque de données, posent souvent problème¹⁴. En effet, les rapports de police et les documents produits par les tribunaux manquent, le plus souvent, de données ventilées selon le sexe et/ou selon l'âge et sont plus fréquemment axés sur les auteurs que sur les victimes¹⁵.

Les données qui sous-tendent l'édition la plus récente de la banque de données GVD ont permis d'établir des estimations ventilées par sexe pour la plupart des pays et territoires (221 sur 223). Mais il convient de signaler que les données extraites des rapports produits par les systèmes de justice pénale ne constituent que 10 % du nombre total d'unités statistiques pour la période 2004-2017¹⁶. Les estimations sont donc principalement fondées sur des données produites par des institutions

internationales de santé publique comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹⁷ et la base de données Global Burden of Disease de l'Institut américain des mesures et évaluations de la santé¹⁸. Ces données comprennent notamment des estimations de la mortalité fondées sur une quantité très limitée de statistiques dites « objectives »¹⁹. Sur cette base, une valeur a été associée à 64 % des unités statistiques possibles, une proportion suffisante pour produire une estimation du nombre de femmes victimes d'homicides volontaires à l'échelle mondiale.

L'édition 2019 de l'étude mondiale sur les homicides (GSH) publiée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été produite sur la base d'un processus plus perfectionné de recueil des données et d'une meilleure ventilation des données fournies par les différents pays. Cette méthodologie a apporté de nombreuses améliorations (ONUDC, 2019a ; voir l'encadré 1). Davantage de pays ont produit des statistiques ventilées selon le sexe, ce dont la prochaine édition de la banque de données GVD rendra également compte. Mais il convient de signaler que les fournisseurs de statistiques criminelles doivent être davantage encouragés et incités à produire des statistiques ventilées selon le genre sur la criminalité, et notamment sur les crimes violents, conformément à l'appel lancé par le Programme des Nations unies à l'horizon 2030²⁰. Celui-ci demande spécifiquement aux États de recueillir les données qui sous-tendent un certain nombre d'indicateurs sur la violence meurtrière²¹ et non meurtrière²², des données qui devront être ventilées selon le sexe et selon d'autres critères (comme l'âge, le statut socio-économique, la nationalité, etc.).

Les données ventilées à la fois selon le sexe – en nombre ou en proportion – et selon l'arme utilisée sont un élément clé de la compréhension, de la prévention et du contrôle des dynamiques générées de la violence armée. Si le consensus s'est fait autour de l'idée que la présence des armes à feu aggrave les conséquences de tous les affrontements ou altercations physiques, il n'existe pas de statistiques fiables à ce propos. Quelques bases de données locales comprennent des statistiques sur le nombre d'hommes et de femmes tués au moyen d'une arme à feu. Mais, à l'échelle nationale, les pays qui sont susceptibles de fournir ce type de statistiques (pour quelque année que ce soit) sont rares. Une dizaine de pays seulement disposent de statistiques nationales ventilées selon l'arme utilisée, soit uniquement pour les victimes de sexe féminin, soit pour les hommes et les femmes²³. Ils sont trop peu nombreux pour que l'on envisage de produire des estimations d'envergure régionale ou mondiale.

L'édition 2019 de la GSH (ONUDC, 2019a) contient des données ventilées à la fois selon le sexe (au moins une unité

statistique pour la période 2003-2017) et selon l'arme utilisée (arme à feu, objet tranchant, etc.) pour 105 pays. La banque de données GVD pourra donc évoluer pour inclure les données de l'ONUDC ventilées par sexe et par arme utilisée, de plus en plus présente dans les publications de l'institution. Il conviendra de les compléter avec toutes les informations utiles produites par les pays et territoires touchés par un conflit (même si celles-ci sont extrêmement rares ; voir ci-après). Ces nouvelles données marquent un tournant vers de meilleures estimations régionales et mondiales des conséquences générées de la violence armée.

Les lacunes dans les données sur les décès imputables à un conflit

La banque de données GVD a notamment vocation à proposer une estimation ventilée selon le sexe du nombre de décès directement imputables à un conflit, en se fondant sur les données disponibles sur le sexe des personnes décédées, soit pour les civil-e-s seulement (dans le cas des estimations qui considèrent que tous les combattants sont des hommes²³), soit pour l'ensemble des décès. Les seules sources d'information sont les systèmes de comptabilisation mis au point par la société civile – comme le projet Iraq Body Count (dont les données sont actuellement recueillies selon une méthodologie autre que celle adoptée à l'origine) et le Réseau syrien des droits de l'homme²⁶ – ou par les missions internationales sur le terrain – comme la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Afghanistan, la Mission d'appui des Nations unies en Libye ou l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires dans les territoires palestiniens occupés²⁷. La banque de données GVD contient des informations sur les décès imputables à un conflit dans 40 pays, mais celles-ci ne sont ventilées selon le genre que pour 5 d'entre eux. Le taux de victimisation des femmes est donc calculé sur la base de ces rares données.

Les plateformes qui tentent de procéder à un décompte systématique des décès imputables à un conflit – comme celles précédemment mentionnées – utilisent des méthodologies bien standardisées qui permettent à ces organisations de produire des données fiables ventilées selon le sexe, du moins pour les populations observées (la population civile, en général) et les décès observés. Ces organisations visent à l'exhaustivité, mais elles sous-estiment inévitablement le nombre de décès, dans des proportions vraisemblablement différentes pour les hommes et pour les femmes. Les organisations internationales qui recueillent des données et les réseaux – dans le cas des ONG nationales qui recensent les victimes

Encadré 1 La base de données de l'ONUDC et les données sur les homicides ventilées par sexe

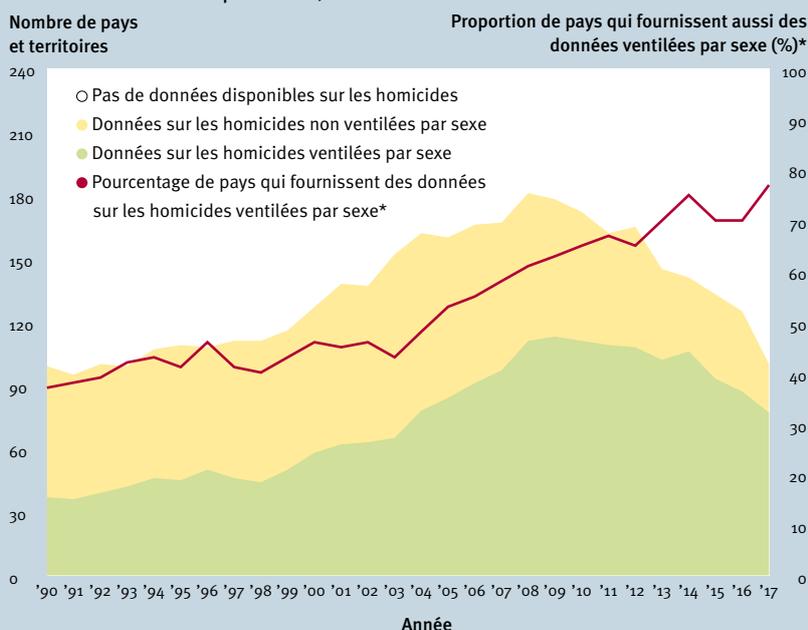
Pour compiler les statistiques internationales produites par les systèmes de justice pénale, il convient d'examiner en premier lieu les données sur les homicides que publie l'ONUDC dans la GSH (ONUDC, 2019b). Les données de cette étude mondiale sont mises à jour tous les ans sur la base des Enquêtes des Nations unies sur les tendances de la criminalité et les activités des systèmes de justice pénale (UN-CTS), dans le cadre desquelles les États communiquent des informations fondées sur leurs données officielles – essentiellement administratives. Les UN-CTS regroupent principalement des données recueillies par la police sur les homicides volontaires en vue de déterminer le nombre total de victimes, et de les ventiler selon différents critères : le sexe et l'âge, l'arme utilisée (arme à feu, objet tranchant, autre) et l'auteur/les circonstances qui entourent le crime (membre de la famille/partenaire intime, criminalité organisée, gang, vol, autre, circonstances inconnues).

En examinant cette base de données, on peut identifier un certain nombre de lacunes qui dénotent de la nature encore partielle de la restitution statistique du phénomène des homicides à l'échelle mondiale, que ce soit dans les données non ventilées ou dans les données ventilées selon le sexe des victimes (voir le graphique 1).

Pour la GSH, l'ONUDC disposait d'au moins une unité statistique relative aux homicides par année de la période 1990-2017 pour 205 des 240 pays et territoires couverts²⁴, c'est-à-dire pour 85 % des pays et territoires et pour plus de 95 % de la population mondiale. Mais plus on se rapproche de l'année en cours, plus le nombre d'unités statistiques diminue à cause des délais de diffusion des données relatives aux homicides. Pour les années 2015 à 2017, le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles tombe à 142 (soit 60 % des pays et territoires couverts). Et pour la seule année 2017, ce chiffre est de 100 pays (42 %). Les années les plus complètes sont 2007 pour l'ensemble des données de la GSH, et 2008 pour les données ventilées par sexe sur les homicides volontaires.

Les pays fournissent davantage de données nationales ventilées selon le sexe à l'UN-CTS à mesure que le temps passe. Pendant les années 1990, 30 à 40 % des pays qui produisaient des statistiques sur les homicides communiquaient également des données ventilées selon le sexe. En 2019, cette proportion a atteint, voire dépassé, les 70 %. Mais, si 77 % des pays qui ont fourni des données ont également produit des données ventilées par sexe en 2017, ces dernières ne sont disponibles que pour une minorité de pays du monde (77, soit 32 % de l'ensemble des pays) – pour une année de référence de deux ans antérieure à l'année de publication de la base de données. Cet exemple montre toutefois que, grâce aux efforts déployés par la communauté internationale, ces informations cruciales que sont les données ventilées selon le sexe sont indéniablement plus abondantes à l'échelle nationale. Il est donc désormais possible de mieux comprendre le caractère genré du phénomène des homicides volontaires (même si le degré actuel de compréhension du phénomène reste insuffisant).

Graphique 1 Les données manquantes dans les statistiques sur les homicides fournies par la justice pénale, en général et pour les données ventilées par sexe, 1990-2017



Note : * parmi les pays qui fournissent des données sur les homicides.

Source : graphique élaboré par les auteur-e-s sur la base des données de l'ONUDC (2019b).

d'un conflit – travaillent généralement à partir des comptes-rendus des grands médias locaux, nationaux ou internationaux. Ces réseaux, physiques ou virtuels, peuvent notamment se fonder sur des témoignages personnels à propos des événements concernés. Cette approche de la production de statistiques impose à ceux et celles qui l'adoptent de dépendre, pour chaque incident, des comptes-rendus ou observations susceptibles d'être identifiés et collectés. Ces derniers sont rarement standardisés, notamment quand ils ont été produits par des médias²⁸. Grâce à cette approche, il est possible d'identifier un grand nombre d'incidents individuels (« événements ») et de recenser le nombre de morts et de blessés. Elle a été adoptée par plusieurs organisations qui produisent des estimations mondiales du nombre de décès imputables à un conflit, soit sous la forme d'un agrégat – comme le Programme d'Uppsala sur les données relatives aux conflits ou le projet Armed Conflict Location and Event Data –, soit pour certains types d'incidents – comme la Base de données mondiale sur le terrorisme, qui recense les décès imputables aux actes terroristes, et le projet Explosive Violence Monitoring de l'organisation Action on Armed Violence (AOAV), qui recense principalement les décès causés par des explosifs²⁹.

À l'exception des quelques données publiées par l'AOAV sur les actes de violence commis au moyen d'explosifs, le sexe des personnes tuées lors des conflits n'est pas systématiquement répertorié, même quand cette information est disponible dans les comptes-rendus des médias. La plupart des personnes dont le décès est imputable à un conflit sont des hommes, mais à mesure que les conflits s'urbanisent, il devient de plus en plus indispensable de comprendre leurs conséquences genrées sur la population civile. Les journalistes et rédacteurs des médias ne traitent pas nécessairement des dimensions de sexe et de genre (ils peuvent par exemple ne pas en avoir conscience ou les juger peu pertinentes si les victimes sont – comme on pourrait s'y attendre – des hommes et des garçons). Il arrive que le sexe des victimes soit mentionné sans toutefois être chiffré. Un compte-rendu pourra par exemple traiter d'une attaque qui a fait 20 victimes parmi la population civile, « dont des femmes et des enfants »³⁰. Ce manque de précision est un obstacle à la ventilation des données selon l'âge et le sexe des victimes. Ainsi, les sources d'information doivent être considérées comme peu fiables pour ce qui est du sexe et du genre des victimes dont le décès est imputable à un conflit.

Le travail de production de données ventilées selon le sexe met en lumière d'autres problèmes statistiques liés à l'accumulation de comptes-rendus médiatiques d'incidents. Les résultats obtenus par l'AOAV (voir le tableau 1) laissent

Tableau 1 Ventilation par sexe du nombre de victimes d'engins explosifs au cours dans les cinq conflits les plus étendus, 2011–18

Pays	Nb. total d'incidents	Nb. d'incidents pour lesquels des femmes victimes ont été recensées	% d'incidents pour lesquels des femmes victimes ont été recensées	Nb. de femmes victimes*	Nb. de victimes civiles*	% de femmes victimes*	Nb. total de victimes civiles (tous incidents confondus)	% de femmes victimes (tous incidents confondus)
Syrie	5 650	1 147	20 %	2 621	18 264	14 %	69 600	4 %
Irak	4 401	208	5 %	494	3 765	13 %	57 094	1 %
Afghanistan	3 070	308	10 %	953	4 510	21 %	21 949	4 %
Pakistan	2 374	314	13 %	830	4 860	17 %	20 630	4 %
Yémen	1 239	148	12 %	460	2 288	20 %	15 185	3 %

Note : * parmi les incidents pour lesquels des femmes victimes ont été recensées.

Source : tableau élaboré par les auteur-e-s sur la base de Day (2019).

penser que l'existence de données relatives au sexe des victimes dépend principalement du facteur humain et de la capacité des sources d'information à ventiler le nombre de victimes des attaques menées au moyen d'engins explosifs. En effet, selon ces données, les femmes ne représentent que 1 % des victimes recensées d'engins explosifs en Irak, contre 3 à 4 % dans les quatre autres conflits pour lesquels des données ventilées par sexe sont disponibles. Ces chiffres sont peut-être tous exacts, mais l'écart constaté pourrait tout aussi bien être le fruit invérifiable des pratiques de recensement mises en œuvre par les organisations qui couvrent ces conflits.

Au fil du temps, les femmes victimes de conflits attirent de plus en plus l'attention ; on peut donc raisonnablement penser que les données ventilées selon le sexe seront de plus en plus présentes dans les rapports relatifs aux décès (c'est-à-dire que la probabilité que le sexe des victimes soit mentionné dans les rapports d'incident augmente pour les incidents dont les victimes ne sont pas exclusivement de sexe masculin). Mais, faute de standardisation des méthodologies employées, cette hypothèse ne peut pas être vérifiée. Le travail actuellement accompli par le HCDH sur l'indicateur 16.1.2 des ODD laisse espérer une amélioration et une standardisation de ces rapports³¹. Aucune donnée n'a encore été recueillie (ou, pour le moins, diffusée) sur la base du nouveau modèle de fiche d'enregistrement des décès du HCDH, mais l'institution pourrait bien introduire une véritable révolution dans le recensement des victimes de conflits. Ce nouveau modèle de rapport permettrait d'enregistrer suffisamment d'informations relatives aux circonstances et aux victimes des actes de violence. S'il est bien utilisé, il pourrait aboutir à la formulation de nouvelles analyses fondées sur ces données. Mais il reste pour l'instant difficile de ventiler le nombre de victimes de conflits en fonction de leur sexe. Il s'agit là d'une limite importante imposée aux analyses en la matière. Nombre des éléments de discussion précédemment mentionnés

montrent pourtant à quel point il est important de surmonter ces obstacles et de disposer d'une meilleure connaissance du nombre de femmes et d'hommes victimes de violence. Si les modalités de consignation des incidents ne sont pas standardisées, il s'avérera impossible de produire des données plus fiables.

Du sexe au genre : les initiatives récentes en matière de données

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les systèmes statistiques nationaux et internationaux qui recensent les données relatives aux actes de violence meurtrière sur la base des fichiers administratifs sont intrinsèquement condamnés à adopter une approche « biologique » de la ventilation des données selon le sexe, laquelle est peu propice à la prise en compte de l'ensemble des dimensions de genre des événements concernés. Ces systèmes ne distinguent ni les femmes victimes en général, ni les femmes victimes de VBG et de VPI en particulier. Ils ne tiennent que rarement compte des victimes qui ont subi des violences parce qu'elles exprimaient leur genre ou leurs préférences sexuelles d'une manière peu conforme aux normes. Il est même encore difficile, en 2019, de disposer de données ventilées selon le sexe dans le champ de la violence meurtrière. Pourtant, un certain nombre d'initiatives récentes tentent de prendre plus explicitement en considération les dimensions de genre de cette violence meurtrière.

Les féminicides

La ventilation par sexe des données relatives aux actes de violence meurtrière n'est que l'un des éléments qui, espérons-le, viendront s'ajouter au processus de recueil des données pour nous permettre de mieux comprendre les dimensions de genre de la violence. Par exemple, quand une femme est tuée « parce qu'elle est une femme » (Radford et Russell, 1992,

p. xi) – ou parce qu'elle n'a pas, dans la perception de l'autre, joué le(s) rôle(s) attendu(s) d'elle en tant que femme –, le genre joue un rôle central dans l'acte meurtrier. Le terme « féminicide » – ou « fémicide » – englobe toute une série d'actes de violence meurtrière à l'encontre des femmes, dont les meurtres liés à la dot ou les crimes « d'honneur », la violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale, les viols suivis de meurtre, le meurtre des femmes qui mènent des activités relevant du travail du sexe, et d'autres crimes dont les femmes sont victimes parce qu'elles sont des femmes (Bloom, 2008, p. 176-179). À l'heure actuelle, les circonstances prises en considération par la plupart des bases de données ne sont pas suffisamment précises pour que ces crimes soient qualifiés d'actes de VBG. Les données émanant de la justice pénale proviennent principalement de sources policières. La manière la plus rigoureuse d'identifier les actes relevant de la VBG serait de procéder à une analyse systématique des documents relatifs aux homicides émanant des tribunaux. Mais ces informations ne se font jour que tardivement dans le processus, et elles ne sont, de ce fait, que peu pertinentes pour la prévention et l'élaboration des politiques. Il serait en outre particulièrement long et coûteux de les recueillir à l'échelle mondiale.

Pourtant, un certain nombre de projets œuvrent au recueil des données sur les féminicides et tentatives de féminicide, et la base de données GVD explore les modalités envisageables d'intégration de certains de leurs résultats dans ses estimations mondiales, dans le but ultime de mieux rendre compte des dimensions de genre de la violence meurtrière dans le monde. Ces projets ont permis à des chercheur-e-s de produire une estimation du nombre de femmes victimes d'homicides à l'échelle mondiale, de constater que la plupart des féminicides étaient le fait d'un partenaire ou ex-partenaire intime et d'observer que la fréquence des féminicides dans un pays est liée au degré de tolérance culturelle pour les violences faites aux femmes (Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2011, p. 114 ; ONUDC, 2019a).

Encadré 2 La ventilation du nombre de victimes d'UEMS selon le sexe

La base de données du Small Arms Survey baptisée Unplanned Explosions at Munitions Sites (UEMS) met à disposition des informations relatives aux décès et blessures non mortelles causés par les explosions qui surviennent dans les dépôts de munitions du monde entier. Ces données sont extraites de rapports d'incident émanant de sources diverses et minutieusement codées (Small Arms Survey, 2019). Cette base de données repose en grande partie sur des comptes-rendus élaborés par les médias. Elle se heurte donc aux mêmes obstacles que les banques de données relatives aux décès imputables à un conflit pour ce qui est de la ventilation des statistiques selon le sexe des victimes. Mais la communauté internationale est de plus en plus consciente des conséquences des UEMS dans les zones résidentielles ; il est donc devenu impératif de disposer d'informations plus détaillées. Dans son édition d'octobre 2019, la base de données UEMS contient, pour la première fois, des données relatives au nombre d'hommes, de femmes et d'enfants victimes. En passant en revue les sources d'information traitant de l'ensemble des incidents enregistrés dans la base de données (plus de 600 incidents sur la période 1979-2019), le Small Arms Survey est parvenu à extraire des données ventilées selon le genre pour 13 d'entre eux. Ces données montrent que les femmes constituent 12 % des victimes d'UEMS et les enfants (sans précision du sexe) près de la moitié (49 %). Les autres victimes sont des adultes de sexe masculin (Small Arms Survey, n.d.d).

Pour générer d'autres données relatives au sexe ou au genre, « le Small Arms Survey [...] analyse les infrastructures et [les moyens] de subsistance situés à proximité des UEMS pour en tirer des conclusions sur les conséquences genrées de ces explosions » :

Au cours des 10 incidents qui ont fait le plus de victimes, huit se sont produits dans des dépôts de munitions situés dans des zones résidentielles ou à proximité. La plupart de ses accidents ont dégradé des bâtiments publics – écoles, hôpitaux et autres institutions publiques – qui sont essentiels au fonctionnement de la société et qui n'ont pas été spécifiquement conçus pour résister à une explosion (Gassmann et Baccini, 2019, p. 1).

Les explosions qui surviennent dans les zones résidentielles ont, évidemment, des conséquences sur la population civile, et des analyses de genre permettraient de les mettre en lumière. Pour trouver les solutions qui permettront d'atténuer les conséquences des UEMS, il conviendra indéniablement d'adopter une perspective de genre, comme par exemple :

l'amélioration des infrastructures qui a été mise en œuvre [...] dans les sites de stockage de Bosnie-et-Herzégovine [...] menée dans le cadre d'une révision générale de la [gestion du cycle de vie des munitions] dans [ce pays] (Gassmann et Baccini, 2019, p. 1).

Les banques de données spécialisées recueillent des données sur les féminicides sur la base de leur propre définition ou de définitions communes – par exemple, celles fournies par Femicide Watch et référencées par l'Observatoire européen du féminicide³². Les outils de l'ONUUDC en matière de recueil des données, lesquels sont fondés sur la *Classification internationale des infractions à des fins statistiques* (ONUUDC, 2015), permettent de capter des données plus détaillées et plus comparables. Mais, sur cette base, le décompte des féminicides effectué par l'ONUUDC exclut tous les homicides excepté ceux relevant de la violence entre partenaires intimes³³, notamment les autres actes de violence fondée sur le genre, dont les meurtres misogynes perpétrés en dehors du couple ou du foyer, ou les crimes « d'honneur » commis par des membres de la famille de sexe masculin. L'ONUUDC reconnaît ces insuffisances.

Les féminicides sont – ou sont en passe de devenir – une forme de violence distincte particulièrement visible dans les zones ou les pays qui sont, par ailleurs, relativement paisibles. Dans

certains pays européens, par exemple, les victimes d'homicides sont plus souvent des femmes que des hommes, et la majorité de ces meurtres de femmes sont des féminicides. À l'heure actuelle, de nombreux pays recueillent des données sur les féminicides, soit sous la forme de statistiques rendues anonymes, soit sous la forme de registres (commémoratifs) sur lesquels figurent le nom des victimes et les circonstances de leur assassinat – une manière de mettre en lumière les victimes de cette violence. Des observatoires des féminicides ont été créés dans de nombreux pays, conformément aux recommandations de la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes (ACUNS, 2017, p. 4). Ces institutions assument des fonctions relevant à la fois du plaider et de la surveillance. Par exemple, l'observatoire argentin des féminicides, qui porte le nom d'Adriana Marisel Zambrano³⁴, rassemble des documents sur les affaires relevant de son domaine de compétence et publie un décompte des féminicides commis dans ce pays où les statistiques officielles n'en rendent pas compte.

Armes à feu et VBG

Pour mieux comprendre le rapport entre armes légères et VBG, il convient de puiser dans certaines bases de données qui ne traitent pas directement de la violence meurtrière. En disposant de plus de données relatives au genre, il est possible de les croiser avec celles figurant dans d'autres bases de données et d'utiliser le résultat de ce travail d'analyse pour étayer le processus d'élaboration des politiques.

Le baromètre de la transparence du Small Arms Survey évalue le degré d'utilité des données fournies par les États³⁵ sur leurs exportations d'armes légères. La qualité des rapports des États est évaluée selon un certain nombre de critères, parmi lesquels (i) le respect des échéances ; (ii) la disponibilité et la cohérence des données ; (iii) la clarté des informations fournies ; (iv) leur exhaustivité (Small Arms Survey, n.d.c). Le score moyen des États est de 12,3 points sur 25 dans l'édition 2019 du Baromètre. Environ la moitié des 49 plus gros pays exportateurs d'armes légères (26) affichent un score inférieur ou égal à cette moyenne. En outre, il convient de noter que la moyenne 2019 est inférieure à celle de 2018 (12,51 points) ; 23 pays affichent en effet un score 2019 inférieur à celui de 2018 (Picard, Holtom, et Mangan, 2019, p. 43).

On peut toutefois penser que la qualité des rapports relatifs à certains indicateurs sur les armes légères pourrait s'améliorer et contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques de genre dans ce domaine. En effet, selon le document final de la RevCon3 du PoA, les États parties se sont engagés à encourager la coordination des activités des autorités chargées du développement durable et de celles qui sont responsables des politiques et programmes relatifs aux armes légères et de petit calibre illicites et du recueil des données (AGNU, 2018, annexe, II.B.1, par. 70). Les États doivent aussi prendre des mesures en faveur d'une meilleure coordination entre le recueil des données, les rapports et l'analyse pour mieux évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre PoA et de l'Instrument international de traçage (AGNU, 2005) et de la cible 16.4 des ODD (AGNU, 2018, annexe, II.B.1, par. 72). Mais, plus important encore dans le cadre de cette étude, le document final de la RevCon3 encourage le recueil de données ventilées selon le genre sur le commerce illicite des armes légères – y compris par l'intermédiaire des rapports nationaux –, et à œuvrer à une meilleure compréhension des conséquences genrées de ce commerce, notamment dans le but d'améliorer les politiques et programmes nationaux en la matière (AGNU, 2018, annexe, II.B.2, par. 79).

En 2019, la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes (TCA) a, elle aussi, traité des liens

entre les transferts d'armes et la VBG – tels que définis dans l'article 7(4) du TCA (AGNU, 2013) – et contribué à attirer l'attention sur ce thème. Deux des mesures figurant dans le rapport final revêtent un intérêt particulier. Tout d'abord, les États parties sont encouragés à prendre en considération les dimensions de genre, mais aussi à recueillir des données ventilées, à les inclure dans leurs statistiques criminelles et sanitaires nationales et à les rendre publiques – et notamment à ventiler les données selon le genre des victimes d'actes de violence armée ou des victimes de conflits (Secrétariat du TCA, 2019, III, par. 22.b.ii). Ensuite, les États sont appelés à apporter leur soutien aux recherches les conséquences genrées de la violence armée dans le contexte du TCA. Ces recommandations ont été reprises dans un certain nombre de résolutions du premier comité de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies³⁶. S'ils disposent de données de meilleure qualité susceptibles de nourrir les indicateurs connexes, les États parties au TCA pourront, conformément à l'article 7.4 du traité, évaluer plus précisément le risque que des armes soient utilisées pour commettre des actes de VBG sur le territoire d'un État importateur, et ce préalablement à toute exportation d'armes. Le nombre de féminicides est un indicateur que les États exportateurs doivent indéniablement prendre en considération mais, dans la pratique, ces crimes ne sont que sporadiquement signalés. Il est donc encore extrêmement difficile de procéder à une évaluation rigoureuse de ce risque.

Enfin, la banque de données Global Firearms Holdings du Small Arms Survey recense les armes détenues par la population civile, les forces armées et les forces de l'ordre à l'échelle nationale, régionale et mondiale (Small Arms Survey, n.d.a). Les données qui la sous-tendent ne rendent que rarement compte du sexe des personnes qui détiennent des armes parmi la population civile³⁷. Pourtant, les données relatives à la détention d'armes à feu à l'échelle nationale, régionale et mondiale sont une référence importante pour comprendre les liens entre la disponibilité des armes à feu dans une société et les actes de VBG commis – ou non – au moyen d'une arme à feu. En principe, les forces armées et les forces de l'ordre devraient disposer des données suffisamment abondantes pour produire des estimations ventilées selon le sexe de leurs effectifs armés, lesquelles permettraient à leur tour de générer une estimation mondiale. La plupart des autorités nationales ne fournissent pas de données ventilées par sexe sur les civil-e-s titulaires d'une licence de port d'arme ou sur les achats d'armes. Dans la plupart des cas, les études constituent le moyen le plus prometteur de faire en sorte que ces données présentent davantage d'intérêt en matière de genre³⁸.

Conclusion

Sans données fiables et recueillies en temps opportun, les responsables politiques et les praticien-ne-s ne sont pas en mesure de prendre en considération les multiples dimensions de genre de la violence meurtrière. Actuellement, à l'échelle mondiale, les banques de données sur la violence meurtrière ne contiennent que peu de données ventilées selon le sexe ou utiles à la compréhension des dimensions de genre de cette violence. Depuis peu, les États se sont engagés, au sein des forums politiques mondiaux, à recueillir et diffuser des données de meilleure qualité en la matière, notamment (mais pas seulement) dans le cadre de la « révolution statistique » prônée par le Programme de l'ONU à l'horizon 2030. Ce Programme est d'autant plus important qu'il appelle les États à ne laisser personne de côté ; des analyses de genre bien étayées pourraient permettre d'aller vers plus d'inclusion et d'égalité de genre.

Pour atteindre ces objectifs, il conviendrait également de recueillir et diffuser les données relatives aux armes légères mentionnées dans les récents documents finaux qui rendent compte des discussions menées dans le cadre des forums sur le TCA et le PoA. Ceux-ci encouragent notamment les États à rendre plus utiles à la compréhension des dimensions de genre les rapports sur les transferts d'armes légères (en les rendant plus transparents) ainsi que les documents relatifs aux armes détenues par la population civile, les forces armées et les forces de l'ordre. Ces améliorations vont s'avérer essentielles, parce que les données situées au croisement du sexe et des armes utilisées sont pour l'instant de trop mauvaise qualité pour pouvoir sous-tendre, par exemple, une analyse des tendances en matière de victimisation.

La situation évolue également à l'échelle régionale. Les États se regroupent en effet pour mettre en commun leurs ressources et leur expertise et élaborer les indicateurs et les cibles qui permettraient d'améliorer à la fois le recueil des données et leur diffusion. Il va devenir indispensable de déterminer les domaines dans lesquels il faudra déployer le plus d'efforts pour renforcer le processus de recueil et l'analyse des données sur les dimensions de genre de la violence meurtrière. Mais, sur un plan plus général, il conviendra d'améliorer les délais de mise à disposition des données mondiales de façon à procéder à un suivi plus rigoureux de l'évolution des homicides à l'échelle mondiale.

Au-delà de ces évolutions importantes qui touchent les rapports officiels, les études indépendantes soutenues par des bailleurs de fonds devront continuer à fournir les données manquantes essentielles sur les dimensions de genre de la violence meurtrière. La société civile et

le monde académique jouent un rôle important dans ce domaine et contribuent à la constitution d'un corpus de connaissances en replaçant les données dans leur contexte et en leur donnant davantage de profondeur. Mais, dans de nombreux pays, il est encore nécessaire de créer un système de recueil des données puisque les seules données disponibles les concernant émanent de la société civile. À mesure que les organisations qui travaillent sur la prévention de la violence armée et le contrôle des armes légères se formeront à l'analyse de genre et à l'intégration transversale du genre – par exemple grâce aux différents outils élaborés par le Small Arms Survey, dont le guide pratique intitulé *Gender-responsive Small Arms Control : A Practical Guide* (LeBrun, 2019) –, elles seront plus à même de recueillir des données utiles à la compréhension des dimensions de genre, ce qui contribuera au renforcement des banques de données nationales et internationales.

Si les chercheur-e-s disposent de données officielles et indépendantes plus abondantes et de meilleure qualité, ils et elles pourront produire des analyses de genre plus approfondies en matière de violence armée, lesquelles permettront de progresser dans la direction fixée par les ODD et d'élaborer des actions novatrices pour lutter contre la violence armée qui frappe les personnes, quel que soit leur genre. Les données nécessaires sont pour l'instant peu abondantes – que ce soit sur les auteurs, les victimes, les armes utilisées et les circonstances. Mais si les initiatives actuelles perdurent, on peut raisonnablement penser que les dimensions de genre de la violence, et en particulier de la VBG, pourront être explorées. ●

Abréviations et acronymes

AOAV Action on Armed Violence

GLASS Projet Gender Lens for Arms Control Support and Sustainability

GSH Étude mondiale sur les homicides (Global Study on Homicide)

GVD Global Violent Deaths (banque de données)

HCDH Haut-Commissariat aux droits de l'homme

ODD Objectif(s) de développement durable

OMS Organisation mondiale de la santé

ONG Organisation non gouvernementale

ONU Organisation des Nations unies

ONUDC Office des Nations unies contre la drogue et le crime

PoA Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

RevCon3 Troisième Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du PoA

TCA Traité sur le commerce des armes
UEMS Explosions accidentelles dans les dépôts de munitions – les explosions elles-mêmes et la banque de données éponyme (Unplanned Explosions at Munitions Sites)
UN-CTS Enquêtes des Nations unies sur les tendances de la criminalité et les activités des systèmes de justice pénale
VBG Violence basée sur le genre
VPI Violence entre partenaires intimes

Notes

- 1 Voir Ministère de la Justice des États-Unis (2013) ; Nouvelle-Galles du Sud (2013, s. 17(1) et 18(1) ; 2019, s. 23(1) et 30(4)).
- 2 Pour une analyse des effets de ces lois aux États-Unis, voir Yablon (2018).
- 3 Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (AGNU, 2001).
- 4 « Encourager la collecte de données ventilées par sexe sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, notamment dans le cadre des rapports nationaux, et faire mieux comprendre les effets différents qu'a ce commerce sur les femmes et sur les hommes afin d'améliorer les politiques et programmes nationaux correspondants ».
- 5 Voir, par exemple, les études publiées par le Small Arms Survey sur les armes légères et la sécurité au Kenya (Wepundi *et al.*, 2012), au Népal (Racovita, Murray, et Sharma, 2013), au Nigeria (Small Arms Survey et Nigeria PRESCOM, à paraître), en Somalie et au Soudan du Sud (PNUD et Small Arms Survey, 2017) ; les études de l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes en Europe du Sud-Est et de l'Est (OSCE, n.d.) ; et les nombreuses enquêtes de victimisation qui contiennent des éléments sur les conséquences de la violence armée dans différents contextes, dont la sphère domestique et privée, ainsi que sur les perceptions (genrées) des armes à feu.
- 6 Le Small Arms Survey considère que le « sexe » est un marqueur biologique (masculin, féminin, intersexé) et que le « genre » est un ensemble d'idées socialement construites relatives aux caractéristiques d'une personne et aux possibilités qui lui sont offertes en fonction de leur sexe assigné.
- 7 Voir AGNU (2015) et, plus précisément pour l'ODD 16, IAEG (2016).
- 8 Les décès directement imputables à un conflit regroupent les décès survenus à la suite de blessures ou d'attaques au cours d'un conflit armé.
- 9 L'homicide intentionnel peut être défini comme suit : « mort illégale d'une personne causée par une autre ayant l'intention de tuer ou de blesser gravement » (ONU DC, 2015, p. 18).
- 10 Dont les homicides involontaires et les décès imputables à des interventions légales ; ces derniers peuvent être définies comme suit : « les civils tués par des membres des forces de l'ordre, ou les morts imputables à des membres des forces de l'ordre en service » (Carapic et De Martino, 2015, p. 1).
- 11 Les données ne sont pour l'instant pas ventilées selon l'âge.

- 12 L'objectif de cette publication n'est pas de procéder à une revue critique de la qualité des données qui composent les différentes bases de données nationales et internationales. Mais il est indispensable de noter que les problèmes de qualité créent des manques et introduisent d'autres types de biais qui sont difficiles à évaluer et à quantifier. Pour une analyse des sources de données sur les décès imputables à un conflit, voir Pavesi (2017).
- 13 Voir, par exemple, Enquêtes des Nations unies sur les tendances de la criminalité et les activités des systèmes de justice pénale (ONU DC, 2020).
- 14 Depuis la création de la banque de données, l'équipe GVD a identifié des sources nationales de statistiques sur les homicides pour 132 des 213 pays et territoires couverts. La plupart des statistiques sur les homicides intentionnels (82 % des unités statistiques) sont fournies par la justice pénale, les autres proviennent du secteur public de la santé. La qualité des données produites par la justice pénale varie d'un pays à l'autre, mais ces informations restent indispensables pour suivre l'évolution des tendances en la matière d'une année sur l'autre. L'équipe utilise fréquemment les données sanitaires pour calculer la proportion de femmes victimes quand les données criminelles ne lui fournissent pas ces informations.
- 15 La banque de données GVD ne recueille pas de données relatives aux auteurs des crimes. Celles-ci seront peut-être prises en compte dans l'avenir (avec une ventilation selon le sexe).
- 16 Soit 312 des 3122 unités statistiques possibles (dans la matrice de données composée de tous les pays et territoires couverts et de l'ensemble des années). Ce chiffre est en nette augmentation dans l'édition 2019 de la banque de données GVD, laquelle sera publiée en 2020.
- 17 Voir OMS (2014 ; n.d.).
- 18 Voir IHME GHDX (n.d.).
- 19 L'OMS calcule par exemple ces proportions sur la base de moyennes mondiales des pays qui recueillent des données ventilées selon le sexe (OMS, 2014).
- 20 Pour des informations sur les ODD et les indicateurs connexes, voir DSNU (n.d.).
- 21 Indicateurs 16.1.1 et 16.1.2 associés aux ODD (DSNU, n.d.).
- 22 Indicateurs 5.2.1 (violences contre les femmes) et 16.1.3 associés aux ODD (DSNU, n.d.).
- 23 La République dominicaine, le Guyana, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, La Macédoine du Nord, le Norvège, le Panama, les Pays-Bas, le Royaume-Uni (l'Angleterre et le Pays de Galles), la Suède et la Suisse.
- 24 Toutes les références à la GSH sont fondées sur les données extraites le 30 septembre 2019.
- 25 Il s'agit de l'une des causes connues de la sous-évaluation du nombre de femmes victimes des conflits dans la banque de données GVD.
- 26 Pour plus d'informations, voir Iraq Body Count (2020) et SNHR (2020).
- 27 Pour plus d'informations, voir DPA (2020a ; 2020b) et OCHA (2020).
- 28 Voir Pavesi (2017).
- 29 Pour plus d'informations, voir UCDP (2019), ACLED (2020), START (2018) et AOAV (2018).
- 30 L'utilisation du terme « enfant » dans ce

types de document pose problème : les enfants se voient rarement attribuer un genre, et il devient impossible de séparer les garçons et les filles.

- 31 La ventilation recommandée pour l'indicateur 16.1.2 des ODD est la suivante : « le sexe de la personne tuée (homme ; femme ; inconnu) ; la classe d'âge de la personne tuée (adulte (plus de 18 ans) ; enfant (moins de 18 ans), inconnue) ; la cause de la mort (armes lourdes et munitions explosives ; explosifs enfouis ou munitions non explosées (UXO) ; armes légères et de petit calibre ; armes incendiaires ; armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ; armes électromagnétiques ; armes « sublétales » ; privation de l'accès à/ destruction d'objets indispensables à la survie ; accidents liés à un conflit ; utilisations d'objets ou d'autres moyen de tuer ; inconnue) ; statut de la personne tuée (membre de la population civile, autre personne protégée, membre des forces de l'ordre, partie prenante directe aux hostilités ; inconnu) » (HCDH, n.d., p. 8).
- 32 Voir Femicide Watch (n.d.). L'université de Malte a créé un observatoire qui a vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de recueillir des données sur les féminicides commis en Europe (Université de Malte, n.d.).
- 33 La GSH de l'ONU DC donne le chiffre de 220 000 féminicides commis par un partenaire intime entre 2005 et 2017 pour les 84 pays couverts (ONU DC, 2019a).
- 34 Voir La Casa de Encuentro (n.d.).
- 35 Les États sont évalués sur la base de leurs rapports nationaux sur les exportations d'armes ; de leurs rapports initiaux et annuels dans le cadre du Traité sur le commerce des armes ; de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du PoA et de l'Instrument international de traçage ; des informations communiquées au Registre des armes classiques de l'ONU ; et des informations communiquées à la base de données UN Commodity Trade.
- 36 Pour plus d'informations sur ces résolutions, voir Pytlak (2019).
- 37 Quelques pays disposent de données ventilées selon genre sur les licences et immatriculations d'armes détenues par des civil-e-s, parmi lesquels l'Andorre, le Canada, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, le Monténégro, la République tchèque, la Serbie. Aucun pays africain, asiatique ou latino-américain ne fournit ce type d'informations (discussion avec Aaron Karp, chercheur au sein du Small Arms Survey, décembre 2019).
- 38 Voir la discussion sur le genre et les enquêtes auprès des ménages dans Dönges et Karp (2014).

Références bibliographiques

- ACLED (Projet Armed Conflict Location and Event Data). 2020. « Curated Data Files ».
- ACUNS (Conseil universitaire pour le système des Nations unies). 2017. *Femicide, Volume VII : Establishing a Femicide Watch in Every Country*. Vienne : bureau de liaison de l'ACUNS à Vienne. Mai.
- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 2001. Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce

- illicite des armes légères sous tous ses aspects (« Programme d'action/PoA). Adopté le 21 juillet. A/CONF.192/15 du 20 juillet.
- 2005. Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (« Instrument international de traçage »). Adopté le 8 juin. A/60/88 du 27 juin (Annexe).
- 2013. Traité sur le commerce des armes. « Copie certifiée conforme (XXVI-8) ». Adopté le 2 avril. En vigueur depuis le 24 décembre 2014.
- 2015. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Adopté le 25 septembre. A/RES/70/1 du 21 octobre.
- 2018. Rapport de la troisième Conférence des Nations unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. A/CONF.192/2018/RC/3 du 6 juillet.
- Alvazzi del Frate, Anna et Luigi De Martino. 2015. *Every Body Counts : Measuring Violent Deaths*. Note de recherche No. 49. Genève : Small Arms Survey. Mars.
- AOAV (Action on Armed Violence). 2018. « AOAV's Explosive Violence Monitor ». Site internet.
- Bloom, Shelah. 2008. *Violence against Women and Girls : A Compendium of Monitoring and Evaluation Indicators*. MEASURE Evaluation.
- Carapic, Jovana et al. 2018. *Guide pratique de gestion du cycle de vie des munitions*. Genève : Small Arms Survey.
- et Luigi De Martino. 2015. *Violent Deaths due to Legal Interventions*. Note de recherche No. 53. Genève : Small Arms Survey. Juillet.
- Day, Lydia. 2019. *Examining the Gendered Impacts of Explosive Weapons : An Overview of Existing Datasets*. Londres : Action on Armed Violence. 5 septembre.
- Dönges, Hannah et Aaron Karp. 2014. *Women and Gun Ownership*. Note de recherche No. 45. Genève : Small Arms Survey. Septembre.
- DPA (Département des affaires politiques des Nations unies). 2020a. « UNAMA : United Nations Assistance Mission in Afghanistan ». Site internet.
- 2020b. « UNSMIL : United Nations Support Mission in Libya ». Site internet.
- DSNU (Division de la statistique des Nations unies). n.d. « SDG Indicators : Metadata Repository ». Page consultée le 1^{er} novembre 2019.
- Femicide Watch. n.d. « Femicide Definitions ».
- Gassmann, Remo et Marco Baccini. 2019. *Unplanned Explosions at Munitions Sites (UEMS)*. Fact Sheet. Genève : Small Arms Survey. Octobre.
- HCDH (Haut-Commissariat aux droits de l'homme). n.d. *Technical Guidance Note on SDG Indicator 16.1.2 Number of Conflict-related Deaths per 100,000 Population, by Sex, Age and Cause*.
- Hideg, Gergely et Anna Alvazzi del Frate. 2019. *Darkening Horizons : Global Violent Deaths Scenarios, 2018–30*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Mai.
- IAEG (Groupe de travail interinstitutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du développement durable). 2016. *Compilation of Metadata for the Proposed Global Indicators for the Review of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. New York : IAEG. 3 March.
- 2017. *Rapport du Groupe de travail inter-institutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du développement durable*. Conseil économique et social. E/CN.3/2017/2 du 15 décembre.
- 2019. « SDG Indicators : Metadata Repository ». Page consultée le 6 décembre.
- IHME GHDX (Institut américain des mesures et évaluations de la santé, Global Health Data Exchange). n.d. « GBD Results Tool ».
- Iraq Body Count. 2020. Page d'accueil.
- La Casa de Encuentro. n.d. « Femicidios : Observatorio de Femicidios en Argentina Adriana Marisel Zambrano ».
- LeBrun, Emile, ed. 2019. *Gender-responsive Small Arms Control : A Practical Guide*. Handbook. Genève : Small Arms Survey. Octobre. À paraître en français en 2020.
- McDonald, Glenn. 2018. *Des voies à suivre. Conclusions des séminaires thématiques sur les armes légères*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- Mc Evoy, Claire et Gergely Hideg. 2017. *Global Violent Deaths 2017 : Time to Decide*. Rapport. Genève : Small Arms Survey. Novembre.
- Ministère de la Justice des États-Unis. 2013. « 1117. Restrictions on the Possession of Firearms by Individuals Convicted of a Misdemeanor Crime of Domestic Violence ». 18 U.S.C. § 922(g)(9). Mise à jour faite en juillet.
- Nouvelle-Galles du Sud. 2013. *Weapons Prohibition Act 1998* No. 127. Décembre.
- 2019. *Firearms Act 1996—As at 23 October 2019 – Act 46 of 1996*.
- OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies). 2020. « Data on Casualties ».
- OMS (Organisation mondiale de la Santé). 2014. *Global Status Report on Violence Prevention 2014*. Genève : OMS.
- n.d. « Global Health Observatory Data Repository : Homicide Estimates by Country ». Genève : OMS.
- ONUSC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2015. *Classification internationale des infractions à des fins statistiques, version 1.0*. Vienne : ONUDC. Mars.
- 2019a. « Global Study on Homicide 2019 ». Vienne : ONUDC.
- 2019b. *Global Study on Homicide : Homicide Dataset 2019*. Vienne : ONUDC. Page consultée le 30 septembre 2019.
- 2020. « United Nations Surveys on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems (UN-CTS) »
- ONU Femmes. n.d. *UN Women Data Portal : Thematic Area Women Peace and Security*. Page consultée le 11 février 2020.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). « OSCE-led Survey on the Well-being and Safety of Women in South-Eastern and Eastern Europe ».
- Pavesi, Irene. 2017. *Tracking Conflict-related Deaths : A Preliminary Overview of Monitoring Systems*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Mars.
- Picard, Michael, Paul Holtom, et Fiona Mangan. 2019. *Trade Update 2019 : Transfers, Transparency, and South-east Asia Spotlight*. Rapport. Genève : Small Arms Survey. Décembre.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et Small Arms Survey. 2017. *National Small Arms Assessment in South Sudan*. New York et Genève : PNUD et Small Arms Survey.
- Pytlak, Allison. 2019. « Converging Agendas : Global Norms on Gender, Small Arms, and Development ». In Emile LeBrun, ed. *Gender-responsive Small Arms Control : A Practical Guide*. Genève : Small Arms Survey, p. 27-49. Octobre. À paraître en français en 2020.
- Racovita, Mihaela, Ryan Murray, et Sudhindra Sharma. 2013. In *Search of Lasting Security : An Assessment of Armed Violence in Nepal*. Rapport spécial No. 20. Genève et Katmandou : Small Arms Survey et Interdisciplinary Analysts.
- Radford, Jill et Diana E.H. Russell (eds.). 1992. *Femicide : The Politics of Women Killing*. New York : Twayne.
- Renois, Shanayah. 2018. « A Call to Action on Gender and Small Arms Control », *Small Arms Monitor*, Vol. 10, No. 5, 29 juin, p. 3.
- Secrétariat de la Déclaration de Genève. 2008. *Fardeau mondial de la violence armée 2008*. Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève. En anglais.
- 2009. *Methodological Annexe*. Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève. Mars.
- 2011. *Fardeau mondial de la violence armée 2011 : affrontements meurtriers*. Cambridge : Cambridge University Press.
- 2015. *Fardeau mondial de la violence armée 2015 : chaque mort compte*. Cambridge : Cambridge University Press. En anglais.
- Small Arms Survey. n.d.a. *Global Firearms Holdings*. Banque de données. Page consultée le 1^{er} novembre 2019.
- n.d.b. *The Small Arms Survey Global Violent Deaths (GVD) Database*. Page consultée le 1^{er} novembre 2019.
- n.d.c. *The Transparency Barometer*.
- n.d.d. *Unplanned Explosions at Munitions Sites*. Banque de données. Page consultée le 1^{er} novembre 2019.
- et Nigeria PRESCOM (Commission présidentielle sur les armes légères et de petit calibre). À paraître. *National Small Arms and Light Weapons Survey—Nigeria* [titre provisoire]. Rapport. Geneva et Abuja : Small Arms Survey et Nigeria PRESCOM.
- Secrétariat du TCA (Traité sur le commerce des armes). 2019. *Final Report of the Fifth Conference of States Parties to the Arms Trade Treaty*. ATT/CSP5/2019/SEC/536/Conf.Fin.Rev. du 30 août.
- SNHR (Réseau syrien des droits de l'homme). 2020. « Statistics of 2019 ».
- START (Consortium national pour l'étude du terrorisme et des réponses au terrorisme). 2018. *Global Terrorism Database (GTD)*.
- UCDP (Programme d'Uppsala sur les données relatives aux conflits). 2019. « UCDP : Uppsala Conflict Data Program : Department of Peace and Conflict Research ». Site internet.
- Université de Malte. n.d. « European Observatory on Femicide ». Site internet.
- Wepundi, Manasseh et al. 2012. *Availability of Small Arms and Perceptions of Security in Kenya : An Assessment*. Rapport spécial No. 16. Geneva et Nairobi : Small Arms Survey et Kenya National Focal Point on Small Arms and Light Weapons.
- Widmer, Mireille et Irene Pavesi. 2016. *Monitoring Trends in Violent Deaths*. Note de recherche No. 59. Genève : Small Arms Survey. Septembre.
- Yablon, Alex. 2018. « Do Stronger Gun Laws Reduce Domestic Homicide ? » *The Trace*. 6 octobre.

À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse. Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

Pour plus d'informations, consultez le site www.smallarmssurvey.org.

Coordonnées

Small Arms Survey
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

t +41 22 908 5777

f +41 22 732 2738

e info@smallarmssurvey.org

Suivez le Small Arms Survey

 www.facebook.com/SmallArmsSurvey

 www.twitter.com/SmallArmsSurvey

 www.smallarmssurvey.org/multimedia



Une note d'information publiée par le projet Gender Lens for Arms Control Support and Sustainability (GLASS) du Small Arms Survey, avec le soutien du gouvernement canadien.



